

utiliser les fonds prévus dans le cadre du programme de logements sociaux, de me faire part de leur ordre de priorités pour que nous puissions les répartir entre les groupes les plus démunis.

Je voudrais en arriver à pouvoir atteindre peu à peu les objectifs que nous nous étions fixés dans le cadre de ce programme. On sait très bien qu'il n'est pas encore parfaitement rodé. En fait, j'aurais voulu consacrer le reste du temps que j'avais à ma disposition pour expliquer qu'il faut revoir ce programme pour qu'il réponde mieux aux besoins en logements sociaux. Nous essayons d'emprunter cette voie. Nous avons demandé aux provinces et à toutes sortes d'associations de nous dire ce qu'elles pensent de l'évaluation qu'on a faite des programmes de logements sociaux. Leurs réponses commencent à arriver et j'espère que, d'ici peu, nous pourrions en discuter avec les intéressés. Fait à noter, nous voulons tirer le meilleur parti possible des fonds que nous allouons aux logements sociaux. Voilà le principe dont je m'inspire.

● (1550)

[Français]

**M. le vice-président:** L'honorable député de Joliette a la parole.

**M. La Salle:** Monsieur le Président, de loin, j'ai quand même écouté avec le plus d'attention possible les paroles du ministre des Travaux publics (M. LeBlanc). J'aimerais savoir, pour le plus grand intérêt des Canadiens, s'il serait en mesure de dire à la Chambre à propos du programme d'assurance relatif aux hypothèques, d'abord à peu près à quel moment on pourrait connaître les précisions au sujet de ce programme, et également à quels taux ces assurances pourront protéger l'acheteur d'une maison?

**M. LeBlanc:** Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Lalonde) dans son Budget, si ma mémoire est bonne, a indiqué que le programme serait en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mars, même si pour cela il fallait procéder de façon rétroactive, et que, de toute façon, il espérait que les consultations auraient lieu très rapidement et que nous pourrions présenter la législation appropriée à la Chambre le plus tôt possible. Pour ma part, je vais courir un risque, je vais dire que j'ai l'impression que nous serons prêts à aller de l'avant vers la fin mars et, encore là, avec une législation qui protégerait ceux qui auraient renouvelé leur hypothèque ou qui auraient acheté une maison depuis le 1<sup>er</sup> mars. Ce que nous ne voulons pas, c'est qu'il y ait une période très longue où des Canadiens qui auraient pu bénéficier du programme n'y seraient pas admissibles.

Quant aux honoraires, ou enfin aux tarifs, si j'ai bien compris la question de l'honorable député, il s'agirait de savoir combien on verserait par mois. Est-ce que c'est cela?

**M. La Salle:** Le taux d'intérêt protégé! A quel taux?

**M. LeBlanc:** Le taux d'intérêt! Évidemment, j'en ai donné un exemple; si l'honorable député examine le texte de mon discours, il verra que j'ai pris l'exemple de 13 p. 100. J'ai dit que jusqu'à 15 p. 100, c'est-à-dire jusqu'à 2 p. 100 d'augmentation, le propriétaire assumerait lui-même cette augmentation. Cela pourrait être jusqu'à 100 dollars par mois, selon

l'hypothèque bien sûr, mais pour au-delà de 15 p. 100, assumant une hypothèque de 13 p. 100, le propriétaire serait protégé à 75 p. 100 jusqu'à une augmentation de l'ordre de 10 p. 100 au-delà de 15 p. 100, c'est-à-dire jusqu'à 25 p. 100.

En d'autres mots, ce que nous croyons, c'est que dans un plan qui veut quand même que le propriétaire assume une certaine responsabilité, comme c'est la situation dans toutes formes d'assurance-automobile, ou autre chose du genre, nous essayons de le protéger quand même contre les écarts ou les augmentations dramatiques dans les taux d'intérêt de l'ordre de ce que nous avons connu au cours des années 1980.

[Traduction]

**Mme Mitchell:** Monsieur le Président, je félicite le ministre de l'appui qu'il continue à accorder aux logements coopératifs et sociaux, en dépit des évaluations partiales de son ministère. En ce qui me concerne, je regrette bien sûr que l'on n'en construise pas davantage. Nous espérons qu'il pourra y faire quelque chose.

En Colombie-Britannique, la situation est critique. Il semblerait qu'en raison de la politique de la SCHL, on ne permet pas aux coopératives de faire appel aux syndicats des corps de métier. Dans certains cas les syndicats, en particulier les menuisiers, utilisent l'argent de leur régime de pension pour financer la construction de coopératives. En fait, il y a beaucoup d'argent syndical qui sert au financement des coopératives. Si je comprends bien, ce phénomène résulterait d'une exemption en vertu des dispositions sur le juste salaire dans le code du travail. Le ministre pourrait-il étudier cette question et reconsidérer la situation? C'est tout à fait injuste. Dans de nombreux cas, le produit n'est pas conforme aux normes, ce qui suscite beaucoup de mécontentement et d'inquiétude dans les coopératives et, bien sûr, chez les travailleurs de la construction qui connaissent un chômage important.

**M. LeBlanc:** Monsieur le Président, je prie la représentante de m'excuser si je ne suis pas en mesure de lui donner une réponse valable et détaillée à la question technique qu'elle vient de soulever. Il est certain que j'étudierai sa requête et que je l'informerai dès que possible. Ce que je veux éviter à tout prix, c'est d'être injuste envers qui que ce soit.

A propos de ces observations générales sur les logements coopératifs et sociaux, je voudrais rappeler à la Chambre que les coopératives ne sont qu'un des éléments du programme de logements sociaux. C'est un programme très vaste, qui touche à la fois les collectivités rurales et autochtones, les personnes âgées, les groupes à but non lucratif, etc. Tous sont des clients potentiels de nos programmes de logements sociaux. Habituellement, je ne cherche pas querelle aux gouvernements provinciaux, mais je pourrais peut-être conseiller à la représentante qu'elle demande à ses collègues provinciaux d'essayer de modifier l'attitude du gouvernement de sa province et les programmes qui y sont en vigueur.

Hier, alors que je m'adressais au groupe de l'ACHDU hier, j'ai déploré le fait que certaines provinces plutôt bien nanties aient tendance à se retirer des programmes de logements sociaux. J'ai exprimé l'espoir qu'elles y reviendraient et chercheraient à aider ceux qui sont dans le besoin. Aussi généreux et aussi bien disposés que nous soyons, la liste de ceux qui ont besoin d'aide et de meilleurs logements sociaux s'allonge chaque jour. La représentante pourrait peut-être envisager de se présenter à une autre assemblée pour y exprimer son opinion.